

DURÉE

0,09375 jours (soit 45 minutes)

PRIX

45 € par participant

Soit 54 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Courtiers en assurance
- Entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance, personnel des entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance
- Toute personne souhaitant se former sur la réforme du courtage d'assurance et de crédit

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Comprendre la réforme du courtage d'assurance et d'opérations de banque

Identifier les acteurs concernés par la réforme

Connaître le rôle des associations

Assimiler les nouvelles obligations, notamment en matière de démarchage téléphonique

**PROGRAMME****Présentation de la formation**

Bienvenue dans votre formation 2'

Comment réussir ma formation ? 2'

TUTORIEL DE NAVIGATION 5'

1. Généralités sur la réforme

Vidéo - Généralités sur la réforme 4'

Atelier n°1 - Objectif et entrée en vigueur 2'

2. Les associations

Vidéo - Les associations 3'

Atelier n°2 - Qui est concerné par la réforme ? 4'

Atelier n°3 - Concernés ou non ? 5'

Atelier n°4 - Les missions des associations 2'

Atelier n°5 - Les conditions d'agrément 2'

Atelier n°6 - Les associations candidates 1'

Ateliers n°7 - Les prérogatives des associations 5'



3. Protection contre le démarchage téléphonique

Vidéo - Protection contre le démarchage téléphonique 3'

Atelier n°8 - Démarchage téléphonique : la prise de contact 3'

Atelier n°9 - Démarchage téléphonique : la conclusion du contrat 5'

Atelier n°10 - Démarchage téléphonique : après la signature du contrat 3'

Ce qu'il faut retenir

Guide - Réforme du courtage d'assurance et de crédit 5'

Questionnaire de satisfaction

Questionnaire de satisfaction 3'



VALIDATION

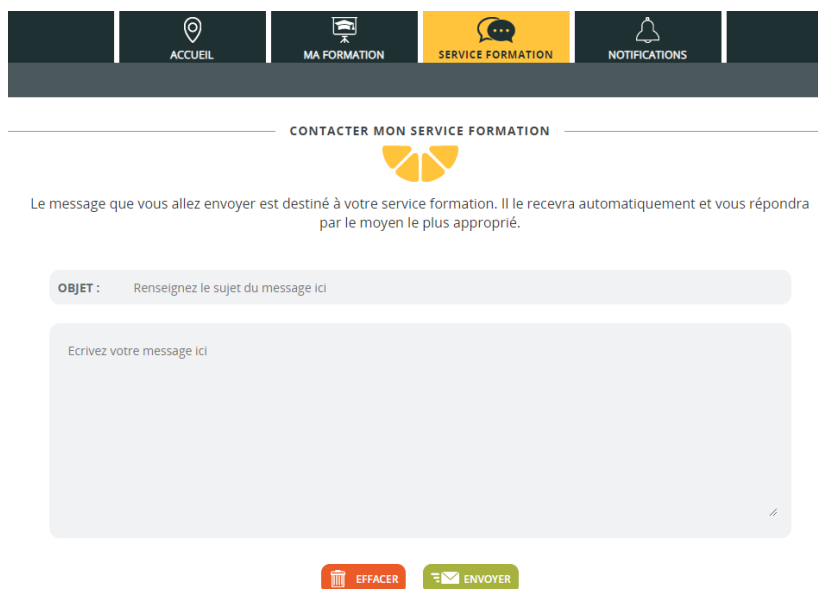
Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP1**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.